

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/29
10 novembre 2001

(01-5642)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE

Déclaration distribuée par M. W. Noel Levi, CBE
Secrétaire général

(

6. Les pays insulaires du Pacifique sont, en principe, favorables au lancement d'un nouveau cycle à Doha pour autant que leurs intérêts soient effectivement pris en considération. Ils ont tiré un certain nombre de leçons utiles de l'expérience qu'ils ont acquise à l'OMC et de la Conférence de Seattle qui était, pour la plupart d'entre eux, une première.

7. Premièrement, nous ne pourrions aboutir à un résultat équilibré que si nous commençons par traiter les questions inscrites à l'ordre du jour actuel et par corriger les déséquilibres des règles et pratiques existantes de l'OMC. L'obtention de la dérogation demandée pour l'Accord de Cotonou est l'une des principales priorités des pays insulaires du Pacifique; il s'agit d'une question qui doit être traitée avant que l'on envisage d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour. Comme de nombreux autres pays, ces pays considèrent également que les questions de mise en œuvre découlant de la complexité des règles de l'OMC et du nombre de celles qui sont inappropriées pour les petites économies en développement doivent être traitées en priorité.

8. Deuxièmement, une compréhension limitée des règles de l'OMC empêche les pays insulaires du Pacifique de saisir pleinement les possibilités qu'offre un système commercial davantage libéralisé. Les ressources humaines manquent à la fois pour l'élaboration des politiques et au niveau technique et pour ce qui est des techniques de négociation. La région a besoin d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités pour surmonter ces difficultés.

9. Troisièmement, comme nous l'avons déjà indiqué, les pays insulaires du Pacifique figurent parmi les 36 Membres et observateurs qui n'ont pas guère la possibilité de se faire entendre à l'OMC parce qu'ils n'ont pas de représentation à Genève en raison de leur manque de ressources. Cela n'a pas été pour eux sans conséquence. Ils ne peuvent pas suivre les débats qui ont lieu à l'OMC et faire rapport aux administrations centrales, encore moins participer activement et exposer leurs points de vue, et partant, influencer sur les politiques et règles de l'OMC qui les affecteront en profondeur.

10. Pendant des siècles, avoir des obligations sans avoir de représentation a été une situation fâcheuse - et la situation actuelle n'est, de toute évidence, pas compatible avec les idéaux démocratiques fondamentaux proclamés par l'OMC. Une étude récente du secrétariat du Commonwealth a clairement confirmé que les Membres de l'OMC qui n'avaient pas de représentation à Genève, dont beaucoup étaient de petites économies en développement, avaient besoin d'une assistance pour en établir une, sous une forme ou sous une autre. La plupart de nos membres sont trop petits pour pouvoir ouvrir leur propre mission à Genève, comme l'ont reconnu nos Ministres du commerce et nos dirigeants.

11. Nous reconnaissons les avantages financiers et pratiques que l'on peut retirer d'une collaboration avec d'autres petites économies. Nous avons donc présenté récemment une proposition concrète qui permettrait, à moindres coûts, à 20 gouvernements de pays en développement et pays les moins avancés d'être représentés à Genève et de renforcer leur capacité de faire valoir leurs droits et d'assumer leurs obligations en tant que Membres de l'OMC. Ce serait pour nous une première étape et nous espérons pouvoir continuer sur cette lancée à l'avenir. Nous saisissons cette occasion pour demander à la communauté commerciale internationale de nous apporter l'assistance dont nous avons besoin pour mener à bien ce projet. Une réponse positive à la présente conférence serait véritablement bénéfique pour nos pays et pour la communauté internationale. L'OMC ne sera véritablement une institution démocratique que si elle s'assure que tous les Membres sont représentés à Genève et participent à ses activités.

12. Quatrièmement, le manque de transparence et de démocratie dans le processus décisionnel a été l'une des plus grandes déceptions de notre région lorsqu'elle est venue assister à la réunion de Seattle, où nombre de petits pays en développement ont été exclus des réunions de négociation les plus importantes tout en étant tenus d'en accepter les résultats. Outre que cette situation nie leur droit de participer aux décisions portant sur les politiques commerciales qui les concernent, elle est inacceptable car l'OMC dispose désormais d'un mécanisme de règlement des différends juridiquement

contraignant plus solide que celui du GATT. Cela dit, la plupart des pays insulaires du Pacifique ne sont pas en mesure de tirer parti de ce mécanisme, étant donné sa complexité et les coûts élevés qu'il entraîne. La récente création du Centre consultatif sur la législation de l'OMC permettra, jusqu'à un certain point, d'aider les pays en développement, mais les petites économies en développement

16. Enfin, il est nécessaire que les négociations soient fondées sur les principes qui ont régi les précédentes négociations commerciales multilatérales, en particulier la réciprocité et une réciprocité qui ne soit pas totale pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Les pays insulaires du Pacifique doivent pouvoir déterminer leur propre contribution aux objectifs des négociations.

17. La région Pacifique, composée de petites économies isolées, s'inquiète à juste titre des effets de la mondialisation. Certes, ce qui est petit peut parfois être joli, et l'isolement peut être synonyme

étape vers une plus grande libéralisation qui favorisera l'intégration de la région à l'économie mondiale.

22. Au mois d'août dernier, les dirigeants des pays du Forum ont entériné et signé un ACR, à savoir l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (PICTA) conclu entre les 14 pays insulaires membres du Forum ainsi qu'un accord distinct prévoyant la négociation future de nouveaux arrangements commerciaux avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les deux pays développés membres du Forum. Ce dernier accord prévoit également une assistance financière et technique pour les réformes liées au commerce ainsi que l'amélioration des mesures de facilitation des échanges, qui sont susceptibles d'avoir une action bénéfique rapide sur le commerce de la région. Les deux accords ont été conçus de manière à être compatibles avec les règles de l'OMC et à tenir compte des besoins particuliers des petits pays insulaires en développement.

23. Des initiatives sont également en cours dans les domaines de l'aviation, des communications et des transports maritimes pour tenter de résoudre les problèmes liés aux désavantages en matière de coûts que connaît notre région. Les Ministres de l'aviation des pays du Forum envisagent en effet de conclure un accord en vue de créer un marché unique de l'aviation dans la région. Nous avons conscience du fait que la mondialisation s'intensifie en raison du développement des technologies de l'information et des communications. On pouvait espérer que l'avènement des technologies de l'information et des communications atténuerait certains des effets négatifs des contraintes en matière de développement inhérentes à nos pays. En effet, les nouvelles technologies des télécommunications, Internet ainsi que la radiodiffusion et la transmission directes par satellite offrent aux pays insulaires du Pacifique la possibilité de surmonter leurs contraintes en matière de développement en réduisant les obstacles liés à l'éloignement, en diminuant les coûts, en améliorant les connaissances, les compétences et les perspectives générales de leurs populations ainsi qu'en perfectionnant la fourniture de services dans les pays et la communauté du Pacifique. Lorsque le Forum sera parvenu à un accord au sujet des initiatives susmentionnées, notre intégration régionale s'accroîtra et nos efforts communs se renforceront. Nous attendons des Membres de l'OMC des enseignements et une assistance technique, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

24. Sur le plan international, nous encourageons la participation active des pays insulaires membres du Forum aux instances internationales pour qu'ils veillent à la prise en considération de leurs préoccupations et contribuent à l'élaboration des politiques multilatérales qui les concernent. À la fin de l'année dernière, le Forum a nommé un conseiller pour représenter la région à Genève, première étape vers l'établissement d'une forme de représentation des pays insulaires du Pacifique auprès de l'OMC, même si son maintien dépend des moyens financiers disponibles. Cette année, le Forum a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres petits pays insulaires en vue de définir des positions communes sur ces questions multilatérales, y compris celles qui concernent l'OMC. Cela a abouti à la présentation à l'OMC en juillet 2001 d'une proposition émanant de petits pays et destinée à être prise en compte dans la Déclaration ministérielle de Doha. Bien qu'aucun des membres du Forum n'ait accédé à l'OMC au cours des six dernières années, ses activités en rapport avec cette dernière, y compris ces stages de formation de l'OMC et l'assistance technique, se poursuivront.

25. Malheureusement, tous nos efforts visant à créer une base plus solide pour le commerce et l'investissement dans notre région et pour renforcer notre représentation dans les instances multilatérales seront vains si nous ne nous préoccupons pas également des éléments d'iniquité inhérents à notre système multilatéral. À cette fin, l'OMC et les pays de l'OCDE doivent reconnaître en toute sincérité que les chances ne sont pas égales dans un monde où des petits pays pauvres et faibles, cohabitent avec de grands pays, riches et puissants. Les règles commerciales multilatérales doivent en tenir compte et prévoir un traitement spécial et différencié en faveur des petits États pauvres et vulnérables si l'on veut que ceux-ci aient une chance de faire face à la concurrence et de survivre. S'il est essentiel d'établir des règles claires et sûres en matière de commerce, nous ne devons

